

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITE
PSYCHOTRAUMATOLOGIE ET SOCIETE PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université « Psychotraumatologie et société » porté par l'UFR Médecine et Professions
Paramédicales, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-11-07-12

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



**DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique**

**DU Psychotraumatologie
et Société**

- Création -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales

Responsable du diplôme : Pierre-Michel LLORCA

Validation à compter du : 07/11/2023

Validation accordée jusqu'à fin 2025-2026

Délibération CFVU N° 2023-11-07-12

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La prise en compte de la souffrance psychique consécutive aux événements traumatiques entraîne une sollicitation de plus en plus fréquente des soignants disposant de compétences spécifiques à ce domaine.

Le recours très fréquent à des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique ou encore à des organismes spécialisés dans des situations de micro-catastrophe, démontre la nécessité de disposer de ressources formées et qualifiées pour appréhender les contextes et leur spécificité mais aussi mieux connaître les modalités de réponses adaptées à ces différents contextes.

Le diplôme a pour objectif de transmettre aux apprenants des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la psycho-traumatologie.

Les compétences visées sont :

- Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations
- Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse
- Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales.

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

IV – Partenaires de la formation

V – Responsable du DU

Responsable pédagogique :

Pierre-Michel LLORCA

Statut : PU-PH

Coordonnées : pierre.llorca@uca.fr, CHU Gabriel Montpied, Service Psychiatrie B

Coordinatrice pédagogique :

Delphine ROBILLARD

Statut : psychologue, titulaire de la FPH.

Coordonnées : dbourguet@chu-clermontferrand.fr, CHU G. Montpied, Services Psychiatrie A et CUMP

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Pr Jeannot SCHMIDT, PU-PH UCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Delphine ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Philippe Marc CHANDEZE, Infirmier CHU CLERMONT FERRAND
- Alisson ROSEC, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

Au moins un apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2023/2024

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Internes	Être inscrit 2 ^{ème} année du 3 ^{ème} cycle des études de médecine
	Etudiants en médecine	Être en cours de cursus, à partir de DFASM 1
	Étudiants en psychologie	Être titulaire d'une licence de psychologie
RE / FC	Docteur en médecine	Être titulaire du Diplôme d'Etat de Médecin permettant d'exercer
	Psychologue	Être titulaire d'un diplôme de niveau master spécialité ou mention psychologie
	Psychothérapeute	Être détenteur du titre de psychothérapeute attribué par l'ARS
	Infirmier	Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier
	Autres professionnels du monde médico-social : éducateurs spécialisés, assistantes sociales	Candidat justifiant d'un diplôme de 1 ^{er} cycle sous réserve de l'acceptation du candidat par le conseil pédagogique – Si pas de pré-requis : dispositif VAP

Durée de la formation : 1 année universitaire, 90 heures dont 10 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral) + 2 heures d'examen => Total : 92 heures

Calendrier de la formation : 2 sessions de 24 heures et 2 sessions de 16 heures, à raison de 2 ou 3 jours par mois, réparties entre février et mai. Examen en juin

Lieu de la formation : salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand)

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	1 250 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	550 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 5 apprenants tarif plein, 11 en tarif réduit ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service de la Formation – Pôle Scolarités Transversales ; Unité Mixte de Formation

Continue en Santé ; 04.73.17.80.25 umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

De février à juin, à raison de 2 ou 3 journées continues de 8 heures par mois.

Lieu : salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand),

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances			
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve			
UE 1 : Éléments de définition EC 1 : Définition et concepts en psychotraumatologie. Distinction psychotraumatologie et victimologie EC 2 : Le traumatisme psychique : évolution des concepts dans l'histoire EC 3 : Evènement de vie, événement potentiellement traumatique EC 3 : Les réactions immédiates EC 4 : Distinction clinique stress et trauma, trouble de l'adaptation, deuil, deuil traumatique EC 5 : Approche philosophique du trauma, de la crise aujourd'hui Plus capsules : 4	17h	16h			Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20	juin	2	
UE 2 : Quelles réponses aujourd'hui ? - Préparation aux crises et urgences sanitaires - Les plans de secours sanitaires - Historique et missions e la CUMP - Le droit des victimes : que dit la loi de 2000 - Les associations d'aide aux victimes : quelles missions ? - Principe d'intervention de crise : objectifs et organisation - L'accompagnement dans l'immédiat (TP) - Les modèles thérapeutiques : principes généraux et indications Plus capsules : 1,2,3,8	28h	20h	4h		Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20	juin	1	
UE 3 : Trauma et communauté - L'approche humanitaire (intervention en situation de détresse humanitaire) - Les enjeux sociologiques et politiques des publics migratoires (sociologue) - L'accueil et la prise en charge des migrants/réfugiés - Situation de guerre et terrorisme - Les catastrophes naturelles : o Conséquences humaines, économiques matérielles et sociales o Quelles conséquences individuelles et collectives ? Plus capsules : 5,10	26h	24h			Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20	juin	1	
UE 4 : Trauma et institution - L'événement à risque en milieu scolaire - Trauma et milieu professionnel : l'avis du médecin du travail - Trauma et milieu professionnel : quelles réponses ? - Expérience de terrain : la prise en charge des forces de l'ordre (SSPO) - Le trauma et la famille : o Abord systémique des répercussions traumatiques o Accompagnement des enfants victimes (maltraitance/violences sexuelles) - Stress et trauma des professionnels. Le trauma vicariant Plus capsules : 6,7,9	19h	16h			Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20	juin	1	
TOTAL	90h	86h	4h		Au cumul, examen écrit 02h00 Noté sur ... /20	juin		

III – Règles de délivrance du diplôme

Seront déclarés admis les apprenants :

- ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite
- et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue la 1^{ère} quinzaine de septembre.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations	X	X	X	X
Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse	X	X		
Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes	X		X	X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Volume horaire
Pr LLORCA Pierre-Michel	UCA	PU-PH	Psychiatre	1	0,5 CM
Dr BOYER Baptiste	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Médecin légiste	1-4	5 CM
CHAZOULE Guy	Activité libérale	Intervenant Extérieur	Psychologue	1	2 CM
DEGERY David	Association AVEC	Intervenant Extérieur	Directeur AVEC	3	3 CM
DEMAZIEUX Steeves	Activités libérales	Intervenant Extérieur	Philosophe	1	2 CM
Dr DJERIRI Khaled	Activités libérales	Intervenant Extérieur	Médecin du travail	Capsule	2 CM
DUFAIX-DAMASE Emma	ANRAS	Intervenant Extérieur	Psychologue	Capsule	2 CM
DUMONT Pierre	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	3	3 CM
Dr EL-HAGE Wissam	CHRU Tours	Intervenant Extérieur	Psychiatre	Capsule	2 CM
FAUGERON Hélène	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Secrétaire médicale	2	1 CM
Dr GENESTE Julie	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychiatre	1-2-3-4	8 CM
HEROS Julien	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	2	4 CM
LEAUNE Edouard	CH Lyon	Intervenant Extérieur	Psychiatre	Capsule	2 CM

Dr LESPIAUCQ Christine	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Médecin SAMU	2	2 CM
MARC CHANDEZE Philippe	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Infirmier	2	3 CM
Dr MARTIN Charles-Henri	CHU Bordeaux	Intervenant Extérieur	Psychiatre	3	3,5 CM
MASTENGUE Virginie	SSPO	Intervenant Extérieur	Psychologue	3	3 CM
MESLIER Dominique	CHU Poitiers	Intervenant Extérieur	Infirmier	2	4 CM
Dr MOLENDAS Sylvie	CHU Lille	Intervenant Extérieur	Psychologue	Capsule	1 CM
ORSPERE SAMDARRA	CH Lyon	Intervenant Extérieur	Association	3	4 CM
PETINIOT Candice	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Juriste	4	4,5 CM
Dr PHILIPPE Jean-Marc	DGS	Intervenant Extérieur	Médecin	4	5 CM
PRIETO Nathalie	CH Lyon	Intervenant Extérieur	Psychiatre	Capsule	1 CM
RICHER Florian	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Infirmier Intervenant Croix Rouge	2	2 CM
ROBILLARD Delphine	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	1-2-3-4	6 CM + 2 TD
ROSEC Alisson	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Psychologue	1-2	4 CM
TERROLLES Brice	CHU Clermont-Fd	Intervenant Extérieur	Infirmier	2	2 TD
Dr TROUSSELARD Marion	Inst. de Rech. Bioméd. des Armées Paris	Intervenant Extérieur	Médecin chercheur	3	3.5 CM
Dr VIGNAUD Philippe	CHU Lyon	Intervenant Extérieur	Psychiatre	1	3 CM

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 0,5 heure

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 89,5 heures

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé de :

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Delphine BOURGUET ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature UMFCs accompagné des pièces suivantes :

- copie du Diplôme requis
- CV et lettre de motivation
- dossier de candidature type

Toute candidature sera soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui se réserve la décision d'acceptation du candidat.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : favorable le 18/09/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 07/11/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 7 novembre 2023 jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Leprieux', written over a light blue circular stamp.

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 18 septembre 2023 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

3.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, qui présente les points suivants :

- Créations d'habilitations D.U. et tarification au titre de l'année universitaire 2023/2024 :

Intitulé de la formation	Objectifs Public ciblé	Effectifs	Tarification	
			Tarif Réduit	Plein Tarif
<p>D.U. Psychotraumatologie : Clinique et Thérapeutique</p> <p><i>Hybride Enseignements majoritairement présentiels</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA</p>	<p>Objectif de formation :</p> <p>L'objectif de ce DU est de permettre aux apprenants soignants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une connaissance clinique et psychopathologique du traumatisme psychique. - Connaître les éléments de prise en charge immédiate et la filière de soins des traumatisés psychiques. - Appréhender les différentes approches thérapeutiques du syndrome de stress post traumatique chez l'adulte, l'enfant et l'adolescent. - Être capable d'identifier les personnes pouvant répondre aux besoins de couverture régionale (Cellule D'Urgence Médico-Psychologique, réseaux régionaux de soins...), dans une logique d'organisation des soins. <p>Organisation</p> <p>Durée de la formation : 1 année universitaire, 97 heures dont 15 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral + 2 heures d'examen soit 99 heures au total)</p> <p>Calendrier de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 sessions de février à juin - Examen en juin <p>Seront déclarés admis les apprenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite (questions portant sur les 5 modules de formation) - et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. <p>L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %.</p> <p>Une seconde session est prévue en septembre. Pas de stage.</p>	<p>Minimum : 6 inscrits FC et 14 inscrits FI</p> <p>Maximum : 30 inscrits</p>	<p>550 € (étudiants UCA et autres facultés)</p>	<p>1 250 €</p>

		<p>FC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Docteur en médecine => Être titulaire du Diplôme d'Etat de Médecin permettant d'exercer - Psychologue clinicien => Être titulaire d'un diplôme de niveau master spécialité ou mention psychologie - Psychothérapeute => Être détenteur du titre de psychothérapeute attribué par l'ARS - Infirmier => Être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier - Autres professionnels du monde médico-social : éducateurs spécialisés, assistantes sociales => Candidat justifiant d'un diplôme de 1er cycle sous réserve de l'acceptation du candidat par le conseil pédagogique - Si pas
--	--	---

Après discussion, ces deux demandes de création de D.U., ainsi que leur tarification, sont approuvées à l'unanimité (annexes I et J).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 20 septembre 2023

Pierre CLAVELIQU
Doyen - Directeur



<p>Public ciblé :</p> <p>FI : Internes en médecine => Être inscrit en 2ème année du 3ème cycle des études médicales</p> <p>FC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Docteur en médecine - Psychologue clinicien - Infirmier en santé mentale <p>=> Être titulaire du diplôme correspondant et avoir une expérience pratique en santé mentale d'au moins 2 ans (à justifier)</p>	<p>Objectif de formation :</p> <p>Le diplôme a pour objectif de transmettre aux apprenants des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la psychotraumatologie.</p> <p>Les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations - Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse - Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes <p>Organisation</p> <p>Durée de la formation : 1 année universitaire, 90 heures dont 10 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral) + 2 heures d'examen => Total : 92 heures.</p> <p>Calendrier de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sessions de 24 heures et 2 sessions de 16 heures, à raison de 2 ou 3 jours par mois, réparties entre février et mai - Examen en juin <p>Seront déclarés admis les apprenants : - ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite (questions portant sur les 4 modules de formation) - et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement.</p> <p>L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %.</p> <p>Une seconde session est prévue en septembre. Pas de stage.</p> <p>Public ciblé :</p> <p>FI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes => Être inscrit 2ème année du 3ème cycle des études de médecine - Étudiants en médecine => Être en cours de cursus, à partir de DFASM 1 - Étudiants en psychologie => Être titulaire d'une licence de psychologie 	<p>Minimum : 5 inscrits FC et 11 inscrits FI</p> <p>Maximum : 30 inscrits</p> <p>550 € (étudiants UCA et autres facultés)</p> <p>1 250 €</p>	
<p>D.U. Psychotraumatologie et Société</p> <p>Hybride Enseignements majoritairement présentiels</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA</p>			